

## Déclaration du Réseau concernant la protection des filles des femmes migrantes et réfugiées

Québec (Canada)-11 mars 2017

*Le Réseau des femmes parlementaires réuni à Québec, le 11 mars 2017*

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, plus de 65 millions de personnes ont quitté leur domicile pour fuir la guerre ou la persécution et que la moitié d'entre elles sont des femmes ;

**RAPPELANT** que si les chemins qu'empruntent les migrants et les réfugiés sont dangereux pour tous les migrants, ils le sont encore plus pour les femmes ;

**RAPPELANT** que les femmes qui voyagent seules ou avec des enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes et les femmes âgées sont les plus menacées ;

**PREOCCUPÉ** par ces risques élevés de violences y compris des violences sexuelles, de la part de passeurs, de groupes criminels ou d'individus isolés auxquels sont confrontées ces femmes lors de leur exil mais aussi dans les pays de transit et de destination;

**PREOCCUPÉ** par les informations contenues dans des rapports des organisations des Nations-unies faisant état de l'ignorance de certaines autorités et d'acteurs humanitaires concernant ces cas de violence sexuelle fondée sur le genre ainsi que par le manque de données relatives à ces infractions dans certains pays ;

**INQUIET** également du fait que, dans certains pays de l'espace francophone, des femmes et des filles ayant fui la guerre et les persécutions, vivent dans des conditions indignes avec un accès limité à des services élémentaires compromettant ainsi gravement leur sécurité physique, le respect de leur dignité et leur santé ;

**CONSIDÉRANT** que ces multiples discriminations et violences qu'elles subissent dans leur pays d'origine, de transit ou de destination s'accompagnent d'impacts négatifs sur leur autonomisation économique et leur futur développement ;

**CONSIDÉRANT** que seules des mesures coordonnées, intégrant une analyse de genre, peuvent permettre d'atteindre une réelle protection des filles et des femmes migrantes et réfugiées ;

**REAFFIRMANT** son attachement aux principes du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du droit international des droits de l'homme.

*En conséquence, les membres du Réseau des femmes parlementaires s'engagent, en leur qualité de parlementaires à œuvrer en faveur de la promotion et protection des droits des femmes et des filles migrantes et réfugiées notamment en prenant les mesures ci-dessous :*

Œuvrer à la ratification et à la mise en œuvre des conventions qui protègent les droits des femmes et des filles réfugiées ;

Protéger les femmes et filles migrantes et réfugiées contre les discriminations et les abus tels que les violences sexuelles ainsi que les autres types de violences sexistes ;

Garantir légalement et effectivement l'accès à la justice à toutes les femmes et les filles se trouvant sur leur territoire, indépendamment de leur nationalité et de leur situation migratoire ;

Garantir légalement et effectivement l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les femmes et les filles réfugiées ;

S'engager à ce que toute personne, quels que soient son statut et sa nationalité, puisse obtenir un certificat de naissance lorsqu'elle se trouve sur leur territoire ;

Permettre à tous les enfants et en particulier aux filles d'accéder au système scolaire, indépendamment de leur nationalité ;

Favoriser un débat public équilibré sur les causes, les problèmes et les avantages de la migration en vue d'alimenter les politiques nationales ;

Veiller à ce que leur gouvernement respecte leurs obligations concernant les contributions à l'aide publique au développement conformément aux engagements pris dans le cadre des ODD.